

/DE.-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 86-416 du 3 Octobre 1986

Portant nomination du Camarade Jonas
GBOGBOHOUNDADA en qualité de Conseiller
Technique à l'Education Nationale du
Président de la République.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- WU l'Ordonnance n°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- WU le Décret N°85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- WU l'Ordonnance n°75-21 du 24 Mars 1975 fixant la composition du Cabinet du Président de la République et la structure des Ministères, notamment en son article 15 ;
- SUR décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin en date du 23 Septembre 1986 ;

LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 24 Septembre 1986,

SECRET :

Article 1er.- Le Camarade Jonas GBOGBOHOUNDADA est nommé Conseiller Technique à l'Education Nationale du Président de la République.

Article 2.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et aura effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

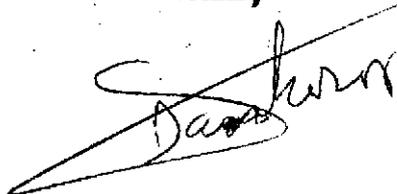
Fait à COTONOU, le 3 Octobre 1986

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,


Mathieu KEREKOU.-

.../...

LE MINISTRE DES FINANCES
ET DE L'ECONOMIE,



Soulé DANKORO.
Ministre Intérimaire

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 SGCEN 4 CP/ANR 4 CPC 4 PPC 2 MFE
ET SES DIRECTIONS 10 AUTRES MINISTERES 14 INTERESSE 2 DGPE AU
MTAS 4 SDP 2 IGE 3 DCCT 1 GCONB 1 UNB-JASJEP-ENA 6 BN-DAN 4
DPE-INSAE-BCP 6 DLC 2 ONEPI 1 JORPB 1.-